

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Décision enregistrée sous le n°

2025-227

Objet : Tarifs prestations diverses à compter du 01/01/2026

LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX DE VENDEE,

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD ;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort

DÉCIDE

Article 1 : De fixer à compter du 01/01/2026 les tarifs TTC des activités subsidiaires du budget H tels que mentionnés en annexe 1 de la présente décision.

Le cas échéant, ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur, soit 20%

Article 2 : La présente décision sera transmise sans délai au trésorier des hôpitaux du Centre Hospitalier de Fontenay Le Comte.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Elle peut être consultée au Bureaux des Entrées du Centre Hospitalier de Fontenay Le Comte et à la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 11 décembre 2025

Le directeur général,
Olivier SERVIAIRE-FORENZET

QJD



ANNEXE 1 Décision n°2025-227

Nature de la prestation	Tarifs 2026
<u>PRESTATIONS DIVERSES</u>	
<u>Chambre individuelle en Hospitalisation complète</u>	
Prestation Régime particulier - Hospitalisation complète et de semaine - MCO & SMR - Tarif normal	70,00 €
Prestation Régime particulier - Hospitalisation complète et de semaine - MCO tarif conventionné	50,00 €
Prestation Régime particulier - Hospitalisation complète et de semaine - SMR tarif conventionné	40,00 €
<u>Chambre individuelle en Hospitalisation incomplète</u>	
Prestation Régime particulier - Hospitalisation de jour	25,00 €
<u>Multimédia en chambre</u>	
Télévision (par jour)	3,50 €
Wifi (par jour)	1,50 €
<u>Tarif du téléphone mis à disposition des malades (rue Rabelais et rue du Dr René Laforgue)</u>	
Forfait abonnement	2,04 €
Minute commencée pour un appel vers un téléphone fixe :	
* En métropole	0,05 €
* Vers un mobile GSM	0,03 €
Prépaiement forfaitaire : 1 tranche (dont forfait abonnement de 2,04€)	5,10 €
<u>Photocopies dossier médicaux (à partir de la 2ème demande)</u>	
Format A4, l'unité	0,18 €
Format A3, l'unité	0,21 €
<u>Consultations diététiques</u>	
1ère consultation	35,00 €
Consultations suivantes	25,00 €
<u>Ateliers "bien-être bébés"</u>	
Séance d'1H30	14,50 €
<u>Dépôt à la chambre mortuaire</u>	
Décès à l'extérieur de l'établissement (réquisition)	45,00 €
Décès à l'intérieur de l'établissement (dépôt au-delà de 72H après le décès)	77,50 €
Utilisation de la chambre mortuaire par Echo : tarif /jour	67,50 €
<u>Chambre mortuaire pour les soins de thanatopraxie</u>	40,00 €
<u>Personnel extérieur intervenant à l'IFAS</u>	
En référence aux dispositions du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 et de celles des articles 3,4 et 5 de l'arrêté du 18 novembre 2011, la rémunération des personnels assurant des cours auprès de l'IFAS est fixé à :	
Coût par heure d'intervention	27,00 €
Coût par heure d'intervention pour une co-animation	18,90 €